



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Négociation nationale 2015

Une proposition intersectorielle inéquitable pour les enseignantes et enseignants des commissions scolaires

Montréal, le mardi 22 décembre 2015 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a reçu hier en fin de journée une proposition salariale s'appuyant sur l'entente de principe conclue entre le Front commun et le Conseil du trésor. Elle constate que les enseignantes et enseignants des commissions scolaires sont traités de manière inéquitable dans le dossier des relativités salariales et que la proposition ne permet pas de rattraper le retard salarial accumulé depuis 2004.

La proposition salariale présentée par le Conseil du trésor prévoit :

- En 2015 : le versement d'un montant forfaitaire imposable d'environ 500 \$ et un gel de l'échelle;
- En 2016, 2017 et 2018 : des augmentations salariales de 1,5 %, 1,75 % et de 2 %;
- En 2019 : le versement d'un montant forfaitaire imposable d'environ 250 \$ et un gel de l'échelle.

Ainsi, la proposition du gouvernement ne permet pas aux enseignantes et enseignants des commissions scolaires de combler la perte de leur pouvoir d'achat de 4,5 %, accumulée depuis 2004. Aussi, les deux montants forfaitaires proposés ne constituent pas des augmentations de salaire. En fait, ces forfaits seront calculés en fonction d'un salaire annuel moyen inférieur à celui d'une ou d'un prof, ce qui les pénalisera encore davantage. Enfin, malgré ce que prétendent certaines personnes, les augmentations salariales totalisent 5,25 % sur cinq ans.

« Avec cette proposition, le gouvernement demande aux enseignantes et enseignants d'abandonner leur revendication, pourtant légitime, d'obtenir un rattrapage salarial. Laisser croire que les montants forfaitaires constituent des augmentations salariales relève de la démagogie. À la veille de la nouvelle année, nos membres ont plus de chance de s'enrichir en s'achetant un billet de loterie *Célébration 2016* », déclare Sylvain Mallette, président de la FAE.

Relativités salariales : les profs, les grands perdants

Par ailleurs, c'est en 2019 que le gouvernement majorera de 2,5 % le salaire des enseignantes et enseignants afin, prétend-t-il, d'appliquer les relativités salariales au personnel enseignant. Toutefois, le gouvernement ne va pas au bout de l'exercice.

« Si le gouvernement respectait les principes de la relativité salariale, il devrait verser au personnel enseignant 600 millions de dollars et non 150 millions, tel qu'annoncé. La proposition

gouvernementale prive donc les enseignantes et enseignants des commissions scolaires de 450 millions de dollars. De plus, les profs des commissions scolaires feront partie des rares corps d'emploi de professionnels qui ne progressent pas d'échelon deux fois par année au cours des huit premiers échelons. Aussi, ils demeureront les seuls au Canada à devoir attendre 17 ans avant d'atteindre le maximum de l'échelle salariale et resteront les moins bien payés en début de carrière », souligne M. Mallette.

Seule mince consolation, cette proposition ne cherche plus à empêcher les enseignantes et enseignants des commissions scolaires de revendiquer le rangement 23 dans le cadre du maintien de l'équité salariale 2015. « Avec une telle entente, les enseignantes et enseignants du Québec seraient perdants sur tous les fronts et le gouvernement n'a répondu à aucune de leurs demandes », conclut M. Mallette.

La proposition salariale sera présentée aux enseignantes et enseignants membres de la FAE lors des assemblées générales qui se tiendront en janvier prochain.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, ainsi que les 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Ses membres, répartis dans 800 établissements regroupant 375 000 élèves, sont situés dans les régions de Montréal, Laval, Basses-Laurentides, Outaouais, Granby et Vaudreuil-Dorion.

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications, au 514 603-2290.